



## Mairie de NAVES

1, rue de l'hôtel de Ville  
19 460 NAVES  
Tél. : 05.55.26.60.16  
mairiedenaves@gmail.com  
naves19.fr

## COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

**Mercredi 13 avril 2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 13 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de NAVES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2022**

**Présents:** M LONGY Hervé, M MERCKX Michel, Mme BRUNERIE Anne-Marie, M CAPEL Gérard, Mme SEIGNOLLES Geneviève, M ESTRADE Jean-Bernard, Mme HEIDERICH Claudine, Mme ARNOULT Christiane, Mme MALGUID-PARLANGE Karine, M MINIER Fabien, M POMMET Pierre-Jean, Mme VEYTIZOU Géraldine, M VERNEDAL Clément, Mme BEDESSEM Julia, Mme DUCLOUX Béatrice, Mme VALETTE Nathalie et M MOUTON Michaël.

**Absents excusés et représentés:** Mme LATOUR-LEYRAT Fabienne est représentée par M LONGY Hervé et M JERRETIE Christophe est représenté par Mme DUCLOUX Béatrice.

**Secrétaire de séance :** Mme SEIGNOLLES Geneviève.

Le Conseil Municipal réuni le mercredi 13 avril 2022, sous la Présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire :

- Prend connaissance des décisions prises par M le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délégations qui lui ont été confiées, à savoir : signature de l'avenant n°2 au C.S.C 2021-2023 avec le Conseil départemental pour modifier la dépense subventionnable pour le diagnostic énergétique et réajuster la dépense subventionnable des travaux aux abords du centre de loisirs, de la signature du contrat de télésurveillance de l'espace muséal Puyaubert avec l'entreprise SCUTUM pour un montant de 432,00€ T.T.C, de la signature avec les entreprises retenues pour les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire Marcel ESTRADE des lots n°2 à 10 pour un montant de 85.635,99€ H.T.et de la signature des travaux de démolition préalable aux travaux pour un montant de 7.050,00€ H.T,
  - Décide, par 19 voix pour , compte tenu du budget présenté pour l'année 2022, de maintenir le taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâti à **28,85%** et le taux d'imposition de la Taxe Foncière du Non Bâti à **40,99%**,
  - Adopte par 19 voix pour , le **Budget Principal 2022** arrêté et équilibré comme suit :
    - **Section de Fonctionnement** : dépenses et recettes : **1 960 819,00 €**
    - **Section d'Investissement** : dépenses et recettes : **2.115 697,00 €**
- et autorise Monsieur le Maire à constituer tous les dossiers de demandes de subventions à solliciter auprès de partenaires financiers et à signer tous documents nécessaires et liés à la bonne exécution des décisions et opérations d'investissement inscrites à ce Budget,
- Adopte, par 19 voix pour, le budget annexe "**Centre équestre**" 2022 arrêté et équilibré comme suit :
    - **Section de Fonctionnement** : dépenses et recettes : **178 050,00 €**
    - **Section d'Investissement** : dépenses et recettes : **155 322,00 €**

- Décide, par 19 voix pour, sur proposition du comptable, d'amortir les subventions d'équipements imputée au chapitre 204 en dépenses d'investissement sur une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Décide par 19 voix pour, la création d'une maison du patrimoine au bourg de naves et autorise M le Maire à signer au nom de la commune cette convention de partenariat avec la DRAC Nouvelle Aquitaine, le Groupe d'Amateurs en géologie de NAVES et l'agence d'attractivité Touristique de l'Agglomération de TULLE,
- Décide, par 19 voix pour, de renouveler la prestation de service de fourrière animale avec la SPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'en 2026,
- Décide, par 19 voix pour, à la demande du propriétaire, de lancer la procédure de modification simplifiée n°5 du P.L.U par arrêté municipal, relative à la suppression d'un emplacement réservé n° 6, situé à Combe El Faure, parcelle n°60 section ZL, classée en zone 1AUa,
- Décide, par 19 voix pour, d'engager une procédure dans le cadre du P.L.U pour que la commune puisse exercer un droit de préemption sur les châteaux de la commune, dans le cadre d'une protection du patrimoine,
- Décide, par 19 voix pour, dans le cadre d'une rationalisation des coûts d'achat de carburant (gasoil, fuel), d'approuver la convention de groupement de commande à passer avec Tulle'Agglo, coordonnateur pour mener à bien ce projet,
- Décide, par 19 voix pour, la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale d'un montant estimatif de 86.600,00€ T.T.C (charges salariales comprises et non subventionnables), de solliciter une subvention de l'Office Français de la Biodiversité d'un montant de 37.400,00€, une subvention de Tulle' Agglo pour un montant de 1000,00€ et d'autoriser M le Maire à signer tout acte ou document liés à la bonne exécution de ce dossier.

Est informé :

- ✦ *Qu'il a été remis à quatre agents la médaille d'honneur régionale, départementale et communale d'argent pour 20 ans de services et à un agent la médaille d'honneur régionale, départementale et communale de vermeil pour 30 ans de service et adresse ses félicitations aux récipiendaires,*
- ✦ *Du départ à la retraite d'un agent du service administratif au 1<sup>er</sup> avril 2022 et lui souhaite une longue et heureuse retraite,*
- ✦ *Que les objets issus de Tintignac sont en place dans la maison du patrimoine, que des visites de groupes sont prévues au mois de mai avec inauguration au mois de juin,*
- ✦ *Que la commune reçoit ce weekend de pâques une délégation allemande de la ville d'ORNBAU en Moyenne Franconie qui pourrait aboutir à un jumelage entre les 2 communes,*
- ✦ *Du nom de « Joséphine BAKER » pour la dénomination de l'esplanade du bourg, lieu festif par les animations des marchés de producteurs de pays l'été, choisi par les élèves du cycle 3 du groupe scolaire Marcel ESTRADÉ après un travail collégial avec les élèves de 3<sup>ème</sup> du Lycée Edgard Pisani et les enseignants des 2 établissements.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le 20 avril 2022

M Le Maire,

Hervé LONJON

